

Université Claude Bernard Lyon 1

Règlement du concours

« Lyon 1 a un incroyable talent »

Édition 2026

Soirée événement – 22 avril 2026
Théâtre Astrée

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 – 43, Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne Cedex, France N° éducation nationale : 069 1774 D ; n° SIRET : 196 917744 000 19 ; code APE : 92 15 ;
code NAF : 803 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> - Téléphone : 04 72 44 80 00 - Télécopie : 04 72 43 10 20

Règlement du Concours : « Lyon 1 a un incroyable talent » - Édition 2026

L'Université Claude Bernard Lyon 1 organise le concours « **Lyon 1 a un incroyable talent** », destiné à valoriser les talents artistiques des étudiant·es et des personnels de l'Université.

Ce concours met en lumière la diversité des talents et crée un espace d'expression artistique ouvert et inclusif.

Article 1 : Objectif de l'événement

Le concours « Lyon 1 a un incroyable talent » a pour objectif de découvrir et de récompenser des talents exceptionnels dans diverses disciplines du spectacle vivant, notamment : danse, musique, chant, théâtre, magie, poésie, cirque, acrobaties, éloquence, ainsi que courts-métrages.

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de participation

Le concours est ouvert à l'ensemble des étudiant·es et des personnels de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

La participation est gratuite et soumise à une inscription préalable.

2.2 Inscriptions

Les candidat·es doivent s'inscrire avant la date limite indiquée sur le formulaire d'inscription, disponible sur le site de l'événement.

Chaque candidature doit comporter une **vidéo de présentation du talent**, d'une durée maximale de **3 minutes et 30 secondes**.

2.3 Participation des anciens candidats

Les participant·es des éditions précédentes sont autorisé·es à candidater de nouveau, à condition de présenter un projet artistique différent de celui proposé lors de leur précédente participation.

Les lauréat·es d'une édition antérieure du concours ne sont pas autorisé·es à candidater de nouveau.

Article 3 : Sélection des candidats

3.1 Phase de présélection

Parmi les candidat·es inscrit·es, un comité de présélection choisira les participant·es invité·es à se produire lors de la soirée de concours.

La sélection s'effectuera sur la base des vidéos transmises et de la pertinence artistique des propositions.

3.2 Critères de sélection

Les critères de sélection des candidats sont basés sur :

- L'originalité et la créativité de la prestation
- La qualité technique de l'exécution
- La capacité à capter l'attention du public

Article 4 : Déroulement du concours

4.1 Calendrier prévisionnel

Ouverture des candidatures : 9 janvier 2026

Fin de la période de candidature : 8 mars 2026

Présélection/délibérations du jury : du 9 mars au 23 mars 2026

Announce des résultats : semaine 13 (entre le 23 et le 27 mars 2026)

Début des répétitions : 20 avril 2026

4.2 Soirée de concours

Les candidat·es sélectionné·es présenteront leur talent lors de la soirée événement, qui se tiendra **le 22 avril 2026 au Théâtre Astrée**.

Chaque participant·e disposera d'un temps de passage maximal de **6 minutes et 30 secondes**.

4.3 Jury

Un jury composé de personnalités du monde académique, artistique et culturel sera chargé de délibérer sur les performances des candidats. Le jury évaluera les prestations selon les critères mentionnés à l'Article 3.2.

4.4 Présence du public

La soirée est ouverte au public et fera l'objet de captations audiovisuelles.

En participant au concours, les candidat·es autorisent l'Université Claude Bernard Lyon 1 à utiliser leur image à des fins de communication, de promotion de l'événement et dans le cadre du vote du public.

Article 5 : Prix et récompenses

5.1 Prix

Les lauréat·es se verront attribuer les récompenses suivantes :

Prix du jury :

1er prix : lots d'une valeur de **300 €** en bons et **première partie d'une programmation professionnelle** au Théâtre Astrée (Mission Culture UCBL1) ;

2e prix : lots d'une valeur de **200 €** en bons ;

3e prix : lots d'une valeur de **100 €** en bons.

Prix du public :

1er prix : lots d'une valeur de **300 €** en bons d'achat.

5.2 Annonces des résultats

Les résultats seront annoncés à l'issue de la soirée, après délibération du jury et du public.

La présence des lauréat·es est requise lors de l'annonce pour la remise des prix.

Article 6 : Respect et éthique

6.1 Comportement

L'ensemble des participant·es s'engagent à adopter une attitude respectueuse, courtoise et

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 – 43, Boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne Cedex, France N° éducation nationale : 069 1774 D ; n° SIRET : 196 917744 000 19 ; code APE : 92 15 ;
code NAF : 803 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> - Téléphone : 04 72 44 80 00 - Télécopie : 04 72 43 10 20

professionnelle tout au long de l'événement, y compris lors des répétitions.
Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion immédiate du concours.

6.2 Propriété intellectuelle

Les participant·es garantissent détenir l'ensemble des droits nécessaires à la présentation de leur prestation (musique, textes, images, etc.).

Article 7 : Dispositions diverses

7.1 Annulation ou report

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure (contraintes techniques, sanitaires ou organisationnelles).

7.2 Modifications du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.
Toute modification sera portée à la connaissance des participant·es inscrit·es.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contact

Pour toute question ou information complémentaire :
mission.culture@univ-lyon1.fr